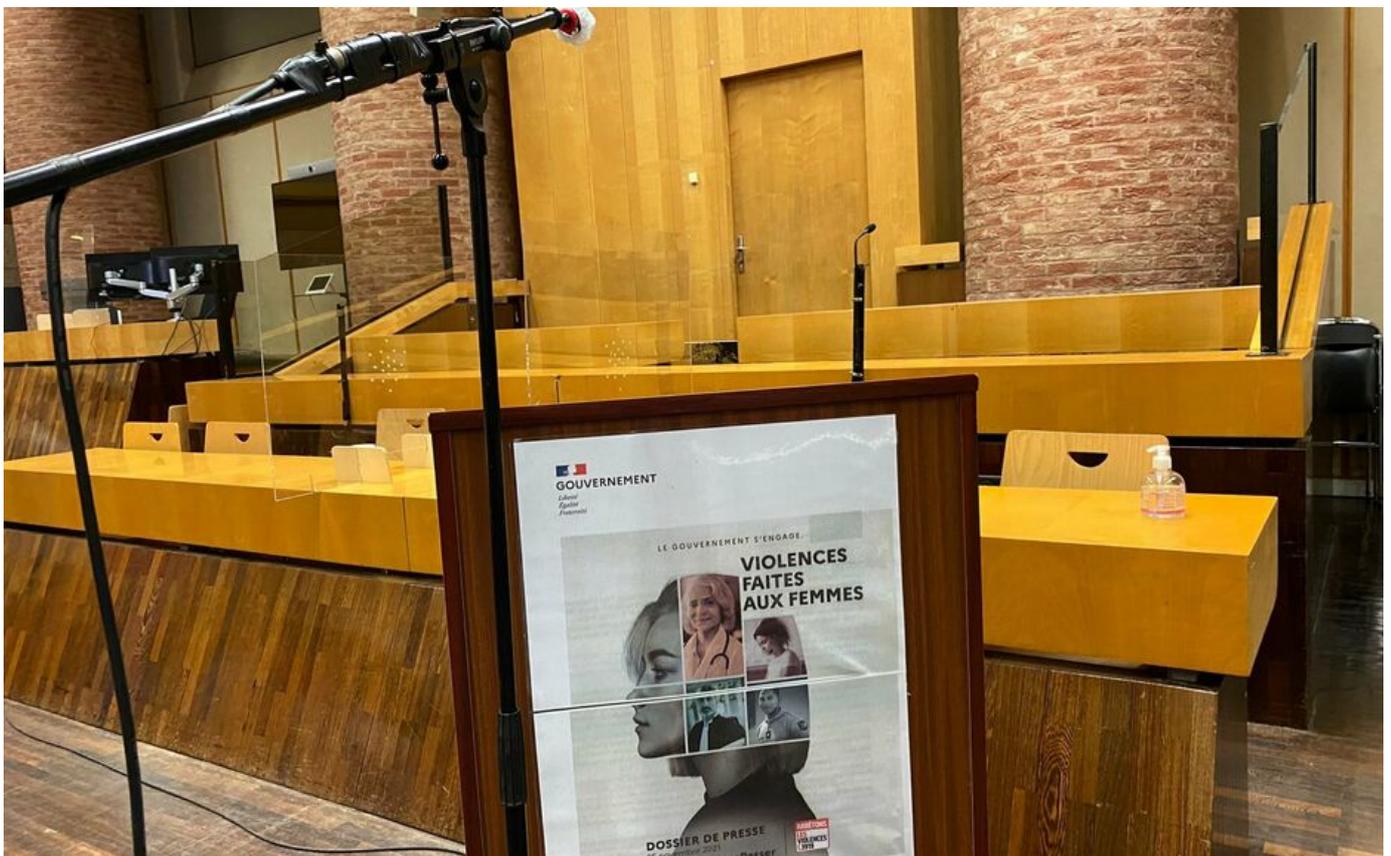


# Seine-Saint-Denis : un entraîneur de foot condamné pour violences après une liaison toxique avec une de ses joueuses

Cet homme de 31 ans, qui entraînant un temps des joueuses du club de Villemomble, a été condamné ce jeudi à 15 mois de prison avec sursis pour avoir frappé une jeune femme qu'il tenait sous son emprise.

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



Un homme de 31 ans a été condamné pour avoir frappé une jeune femme qu'il avait dirigé en tant que joueur. Il entretenait avec elle une relation depuis qu'elle avait 15 ans et demi.



Par Denis Courtine



4

Le 23 mai 2022 à 06h45

On se demande parfois ce que recouvre le terme « emprise ». Comment on peut subir, sans rien dire à personne pendant des années, la violence d'un homme. C'est ce qu'a vécu Nassima (son prénom a été changé), une jeune femme de Villemomble (Seine-Saint-Denis) aujourd'hui âgée de 20 ans. Alors qu'elle n'avait pas 16 ans, elle avait entamé une liaison avec son entraîneur de foot, de douze ans son aîné. [Une relation secrète qui s'est vite révélée toxique.](#)

Au bout de plusieurs années de silence, l'adolescente est parvenue à dénoncer les coups, les viols, les menaces de mort, le chantage sur fond de photos d'elle nue : l'emprise qu'exerçait « l'éducateur » sur elle. Il a été condamné ce jeudi par le tribunal correctionnel de Bobigny à 15 mois de

prison avec sursis, uniquement pour les violences. Le parquet, qui n'avait « pas assez d'éléments objectifs », n'avait pas poursuivi pour les viols.

---

**À lire aussi** [Loi sur le sport : lutte contre les violences, parité... ce qui va changer](#)

---

La spirale de la violence prend fin il y a tout juste un an après une avalanche de coups. L'entraîneur de foot, par ailleurs père de famille, vient d'apprendre que Nassima s'est liée avec un autre homme. Il lui ordonne de se rendre chez lui à Bagnolet et exige de consulter son téléphone portable. Les coups pleuvent. Dix jours d'ITT.

**« Elle m'a déçu. C'est ma fierté qui a pris un coup »**

« Pourquoi ce comportement ? », l'interroge le président. Le prévenu, athlétique, pose ses deux mains sur la barre du tribunal. Il évoque sa « frustration ». « Mais pourquoi

la prendre pour un punching-ball ? », insiste le magistrat. « Elle m'a déçu, résume l'éducateur. C'est ma fierté qui a pris un coup. Mais quand vous faites confiance à quelqu'un... » Le jeune homme, âgé aujourd'hui de 31 ans, reconnaît les violences. « Je ne suis pas un menteur », assure-t-il. Difficile de nier. Déjà, il y a les photos des blessures. Et il a avoué avoir frappé Nassima quand les parents de la jeune femme sont venus lui demander des explications.

Il a fallu des années et cet épisode de violences pour que la parole se libère. Nassima se confie alors à sa tante. Elle lui raconte tout depuis le début de la relation. « Elle avait 15 ans et demi, vous aviez 28 ans, l'apostrophe jeudi Nathalie Barbier, l'avocate de la partie civile. Il n'y a rien dans votre tête qui vous disait *attention danger* ? Par votre statut

d'entraîneur, ne pensez-vous pas que vous exerciez une emprise sur elle ? ».

Quelques jours après le dépôt de plainte, l'éducateur — quatre mentions au casier judiciaire dont une condamnation à quatre mois avec sursis pour menaces de mort — est placé en garde à vue notamment pour viol et violences sur mineure. Il jure que tous les rapports sexuels étaient consentis. Et d'insister sur la durée de la relation. Pourquoi acceptait-elle de continuer à le voir si elle était violée à chaque fois ?

## **Il transfère aux proches de la jeune femme des photos d'elle nue, «preuve de son consentement»**

Interrogé par les parents de la victime, il n'hésite pas à leur transférer des photos qu'elle a prises d'elle nue, preuve selon lui de son consentement. Du reste, pour

Melika Ibezatona, l'avocate du prévenu, l'audition de la

MANIKA IBAZAËNE, l'avocate du prévenu, l'admission de la jeune femme a été « dictée par la pression de la famille », « de confession musulmane ». En clair, il fallait parler de viol pour sauver la face.

« Vous n'avez jamais été consentante ? » demande Nathalie Barbier à sa cliente. « Jamais », assure la jeune femme. L'avocate fulmine. Elle reproche au parquet de ne pas « être allé assez loin ». Et de citer un expert médical estimant que Nassima « est très sincère dans ses propos » et qu'à « aucun moment nous n'avons noté de tentative de manipulation ou de falsification des faits ».

« Nous n'avons pas remis en cause les propos de madame », se défend le ministère public, qui avait requis à 30 mois de prison dont 12 ferme sous bracelet électronique. Il avait souligné les « regrets » du jeune homme, sa «

reconnaissance des faits », et le début d'un travail chez un psychologue.

Si la victime n'est animée d'aucun « sentiment de vengeance », elle ne demande plus qu'une seule chose aujourd'hui : « ne plus jamais croiser » son ancien entraîneur de foot. Le tribunal a également condamné ce dernier à ne pas entrer en contact avec la jeune femme.

---

#### Dans la rubrique Faits divers

Oise : une automobiliste grièvement blessée et deux chevaux morts dans un accident de la route

Le sénateur LR Marc-Philippe Daubresse blessé dans un grave accident de la route

Abonnés «On était à deux doigts du crime parfait» : un nouveau procès s'ouvre pour l'empoisonneur au viager

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

## Contenus sponsorisés